



Attestation d'hébergement

Je soussigné(e),

Prénom Nom,

né(e) le à,

déclare sur l'honneur héberger

Madame, Monsieur,

né(e) le à,

à mon domicile situé au :

.....
.....
.....

Fait à le

Signature de l'hébergeant :

Signature de l'hébergée :

POUR LES MINEURS

J'autorise en tant que tuteur/représentant légal,

que Mr, Mlle immatricule le véhicule à son nom.

Article 441-7

Modifié par Ordonnance n°2000-916 du 19 septembre 2000 - art. 3 (V) JORF 22 septembre 2000 en vigueur le 1er janvier 2002

Indépendamment des cas prévus au présent chapitre, est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende le fait :

1° D'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ;

2° De falsifier une attestation ou un certificat originellement sincère ;

3° De faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié.

Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45 000 euros d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au Trésor public ou au patrimoine d'autrui.

